



Le 25 février 2019

Communiqué de presse

Qui sera la « Capitale française de la Biodiversité 2019 » ?

Le concours « Capitale française de la Biodiversité » met en lumière chaque année des actions exemplaires de préservation de la biodiversité par des communes et des intercommunalités. Le thème de l'édition 2019 est « Climat : la nature source de solutions », il récompensera les collectivités agissant de manière conjointe contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité via des solutions fondées sur la nature.

On entend par « solutions fondées sur la nature » les actions de préservation, de gestion et de reconquête des écosystèmes qui visent à favoriser à la fois l'atténuation (captage et stockage du carbone) et l'adaptation (protection contre les tempêtes, les inondations, les glissements de terrain) au changement climatique. Ces solutions naturelles sont efficaces et peuvent compléter ou se substituer aux infrastructures classiques utilisées dans l'aménagement du territoire. Elles sont multifonctionnelles, apportant outre les bénéfices à la biodiversité et au climat, des avantages en termes de cadre de vie et de santé, le tout à moindre coût pour les collectivités. Elles s'appliquent à tous les milieux, agricoles, forestiers, aquatiques et urbains, et à toutes les échelles, pour garantir la résilience des territoires face aux changements globaux.

Les objectifs du concours sont multiples : pédagogie (donner des idées d'action aux agents et élus des collectivités), transversalité (créer du dialogue entre différents services et élus au sein de la collectivité), valorisation et promotion (par le biais des trophées) et enfin identification et partage mutuel des bonnes pratiques (par le biais du recueil d'action, des ateliers régionaux et des visites de terrain).



A partir du mois de mars une phase de sensibilisation et d'information démarre au travers [d'ateliers régionaux](#). Au total, une vingtaine d'ateliers sont proposés sur toute la France y compris en outre-mer jusqu'à fin avril. Les collectivités qui souhaitent participer au concours ont jusqu'au **30 avril 2019¹** pour remplir le dossier de [candidature](#).

Le comité scientifique et technique du concours évaluera les candidatures durant l'été. L'opération se clôturera à l'automne par la cérémonie de remise des prix et la publication du [recueil d'actions exemplaires](#) des collectivités autour du thème de l'année.

En 2018, 127 communes et intercommunalités ont participé au concours. Besançon a été élue « Capitale française de la Biodiversité 2018 » pour ses actions exemplaires sur le thème « conception et gestion écologique des espaces de nature ».

Le concours Capitale française de la Biodiversité - qui récompense des actions réalisées - est conjugué dans certaines régions volontaires avec la reconnaissance de « Territoires engagés pour la nature » - qui salue des projets de territoire - dans le cadre de la mise en œuvre du plan Biodiversité.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB ÎdF) et Plante & Cité sont les organisateurs de ce concours national. L'opération est soutenue par les ministères de la Cohésion des Territoires et de la Transition écologique et solidaire, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et s'appuie sur de [nombreux partenaires](#). Elle est placée sous le haut patronage du secrétariat exécutif de la Convention sur la diversité biologique et contribue à l'agenda de l'action pour la nature et les peuples en vue de la COP15 en Chine.

Inscription aux [ateliers](#) et [questionnaire](#) du concours sur www.capitale-biodiversite.fr

Contact presse :

Gilles Lecuir, chargé d'études à l'ARB ÎdF, gilles.lecuir@iau-idf.fr, tél. 01 77 49 76 25

Ludovic Provost, chargé de communication Plante & Cité, ludovic.provost@plante-et-cite.fr, tél. 02 41 72 38 15

¹ Jusqu'au 17 mai pour les collectivités d'outre-mer



LISTE DES PARTENAIRES DU CONCOURS :

Sous le haut patronage de :

- Convention sur la diversité biologique (CDB)

Organisateurs :

- Agence française pour la biodiversité
- Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
- Plante & Cité, centre d'ingénierie de la nature en ville

Institutions nationales :

- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Ministère de la Cohésion des territoires
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Deux régions partenaires :

- Région Île-de-France avec l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'Agence régionale pour l'Environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Des associations naturalistes et de protection de la nature :

- Comité français de l'UICN
- Humanité & Biodiversité
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Office pour les Insectes et leur environnement (OPIE)
- Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
- Noé

Des associations de collectivités, d'élus et de techniciens territoriaux :

- Régions de France
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Association des maires de France (AMF)
- France urbaine
- Villes de France
- Assemblée des Communautés de France (AdCF)
- Association des Ingénieurs territoriaux de France (AITF)
- Hortis
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), INSET Montpellier
- Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Des structures d'expertise et d'appui scientifique et technique :

- Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (FNCAUE)
- Institut de la transition environnementale - Sorbonne Université
- Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)
- Laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)
- Muséum national d'Histoire naturelle, programme Vigie-nature
- Groupe des Acteurs de l'Ingénierie Ecologique (Gaié)
- Association Française des Ingénieurs Ecologues (AFIE)